

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le trente du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Patrick ROCHE, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Sophie AVOUAC, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Mme Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Sébastien MIALON (représenté par Mme Laure JOURDAN), Mme Janet DARNE (représentée par Mr Alain GALLAND), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU)

Absents : Mr André NICOLAS

Mme Agnès MERCIER a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2019 est approuvé sans modifications.

Droits de préemption :

- Echange d'une parcelle de terrain non bâti sise section AC numéro 34 (Rue Saint Jean)
- Vente d'une parcelle de terrain non bâti sise section AB numéro 594 (Le Verdier Haut)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 1873 et de cinq parcelles de terrain non bâti sises section A numéros 1855, 1866, 1871, 1872 et 1874 (La Garenne)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Aménagement du Mont – approbation du marché de travaux : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour les travaux d'aménagement du village du Mont. Ceux-ci concernent la réfection du réseau d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement de surface pour la tranche ferme, ainsi que la mise en place d'un bi-couche en pleine largeur en variante imposée et la réfection du réseau d'eaux pluviales jusqu'au fossé d'infiltration existant en tranche optionnelle. Il présente ensuite les deux offres reçues et examinées par la commission d'ouverture des plis.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 65 571.50 € HT pour la tranche ferme, 2 730.00 € HT pour la variante imposée et 30 620.50 € HT pour la tranche optionnelle. Il est précisé que la Commune a un délai de deux ans pour affermir la tranche optionnelle ou pas, et que celle-ci ne sera affermie que si l'actuel fossé d'infiltration n'est pas en mesure d'absorber les eaux collectées. Mr le Maire ajoute que les travaux doivent être engagés avant mi-juin pour préserver le bénéfice de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et qu'ils devront être réalisés en dehors de la période des travaux agricoles estivaux. Il propose donc de lancer le chantier dès la mi-mars et de contacter CEGELEC pour connaître les délais d'intervention afin de reboucher les tranchées le plus rapidement possible.

Extension des réseaux – rue Calveyrade : Mr le Maire indique que deux parcelles constructibles situées à la rue Calveyrade ne sont ni raccordées en eau et en assainissement, ni en électricité. En application de la réglementation, il incombe à la Commune de les raccorder car elles se situent en zone UC. Afin de trouver la solution la plus économique, plusieurs pistes ont été étudiées. La réalisation de l'ensemble du chantier par une entreprise est finalement la plus coûteuse et ne permet pas de bénéficier

des subventions du Syndicat d'Énergies pour la partie qui concerne l'éclairage public. La solution la plus économique consiste à confier la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies qui propose à la Commune de profiter de l'enfouissement des réseaux Basse Tension et d'éclairage public pour réaliser les travaux d'adduction en eau potable. La Commune devra pour cela prendre en charge une partie des coûts inhérents au creusement de la tranchée. En application du règlement, les pétitionnaires participeront aux frais de branchement en eau potable, travaux effectués par les Agents du service technique. Monsieur le Maire présente donc les devis reçus pour cette opération : le devis de l'entreprise CEGELEC pour la surlargeur de tranchée pour un montant de 2322 € HT, le devis du Syndicat d'Électrification pour l'extension du réseau Basse Tension pour un montant de 810 €, et le devis pour l'extension du réseau éclairage public avec un reste à charge pour la commune de 5 948.66 €. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'extension des réseaux ainsi que les trois devis présentés et autorise Mr le Maire à faire réaliser ces travaux.

Régularisations foncières – Routes départementales 500 et 535 : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du Conseil Départemental indiquant que la régularisation foncière de trois parcelles s'avère nécessaire car elles font parties de l'emprise de la voirie Départementale.

Il s'agit de parcelles appartenant aux habitants de la section de Meyzoux. Mr le Maire rappelle qu'en l'absence de commission syndicale et en vertu de l'article L 2411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut délibérer pour la vente ou le changement d'usage de parcelles en vue d'une opération d'intérêt public. Mr le Maire indique également que la vente de ces parcelles est effectuée au prix de 0.18 € ou 0.20 € le m² suivant la nature du terrain. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la rétrocession des parcelles cadastrées section C numéro 1964 d'une contenance de 61 m², section C numéro 1743 d'une contenance de 183 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée section C numéro 520 pour une surface approximative de 123 m² et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Demande occupation du domaine public : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'occupation du domaine public par le Gérant du magasin situé au 81 rue Saint Pierre. Celui-ci souhaiterait pouvoir exposer ses produits à l'extérieur afin de développer son activité. L'emplacement occupé se limiterait à une surface d'environ 4 m² et ne gênerait pas la circulation des piétons sur le trottoir qui est plus large à cet endroit. Sa demande porte sur la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2020. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette occupation du domaine public à titre gratuit en insistant sur le fait que la circulation des piétons doit être maintenue avec un passage au minimum de 1.20 mètres. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer avec le demandeur une convention d'occupation du domaine public.

Résiliation d'un bail à usage d'habitation : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'appartement situé au-dessus du Vival est loué depuis le 1^{er} octobre 2019. Le locataire actuel souhaitant quitter les lieux à compter du 31 janvier 2020 pour des raisons professionnelles demande de pouvoir procéder à une résiliation anticipée de ce bail. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la résiliation anticipée du bail à usage d'habitation de l'appartement du Vival, situé au 26 de la rue Saint Pierre, à compter du 31 janvier 2020.

Déclaration d'intention de participation financière – projet hébergement Meymac : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats qui ont eu lieu lors de précédentes séances concernant le projet de restructuration du FOYER de Meymac avec transfert d'hébergement de résidents sur le bassin ponot. Lors de nombreuses rencontres, la Municipalité a fait part à l'Association ASEA 43 gestionnaire de la structure de son inquiétude et a donc souhaité proposer une solution concrète d'hébergement en centre bourg compatible avec les besoins des résidents. Mr le Maire indique que le projet envisagé, soutenu par le Conseil Départemental, pourrait entrer dans le cadre du programme de revitalisation du

centre-bourg, et que des subventions pourraient éventuellement être obtenues. Mr le Maire indique ensuite qu'après une rencontre avec les divers acteurs et partenaires, l'OPAC 43 pourrait porter le projet, si ce dernier est soutenu par la Commune, le Département et la Région. Compte tenu de la volonté de l'Association de la Sauvegarde d'avancer rapidement sur ce dossier, Mr le Maire propose au Conseil d'indiquer dès à présent et de façon officielle par une délibération de principe, sa volonté de soutenir un projet d'implantation d'une structure d'hébergement en centre-ville, projet dont les termes exacts restent encore à définir. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Commune à une opération de création d'un hébergement sur le bourg du Monastier pour les résidants du FOYER de Meymac.

Questions diverses :

Résiliation d'un bail à usage commercial : Mr le Maire indique qu'un locataire du Pôle Santé partira à compter du 30 juin prochain. Ce local sera donc libre et pourrait être repris par un autre locataire en place, en totalité ou en partie.

Problèmes concernant l'installation de la fibre : Mr le Maire indique que de nombreux problèmes ont été signalés au Conseil Départemental ainsi qu'à Auvergne Très Haut Débit au sujet de la pose de la fibre.

Eclairage Place du Couvent : Mr le Maire présente des photos du nouvel éclairage mis en place pour la valorisation des bâtiments conventuels. Un nouvel essai est prévu pour la mi-février.

Dates diverses :

- **Comité technique pour la revitalisation du centre-bourg le mardi 4 février**

Prochain Conseil le jeudi 27 février 2020 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 50 minutes.